

Un événement politique méconnu ; le congrès libéral progressiste des 29 et 30 mai 1887.

par J. GAILLARD,

Licencié en Histoire, diplômé d'Etudes européennes.

★

Le parti libéral belge a subi tout au long du XIX^e siècle, des tensions assez fortes entre son aile « progressiste » soucieuse du sort de la classe ouvrière, et sa majorité conservatrice, libre-échangiste.

A ce jour, la fraction jeune et avancée du libéralisme n'a fait l'objet d'aucune étude. Seuls quelques travaux scientifiques, consacrés à quelque autre thème, évoquent le rôle de ces démocrates bourgeois, appelés aussi « progressistes » et « radicaux » (1).

On s'accorde néanmoins pour constater que leur influence fut assez diffuse et hétérogène jusqu'aux environs de 1880. Quelques moments saillants de leur histoire sont pourtant à noter. Dans les deux dernières décennies du 19^e siècle, ils parvinrent cependant à organiser leurs forces ; ils précisèrent leur programme politique à l'occasion de plusieurs congrès, s'échelonnant entre 1887 et 1898. En 1900, toutefois, ils réintégrèrent le parti libéral officiel.

(1) Voir spécialement L. BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, 2 vol., Bruxelles, 1906-1907 ; B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, 1958 ; F. CHRISTIAENS, *De radicale tendenzen in het Antwerpse politieke leven van 1830 tot 1872*, dans « *Bulletijn van het O.S.G.G.* », no 10, 1956, pp. 36-37 ; R. DAEMS, *L'Association libérale de Bruxelles et les radicaux bruxellois dans la question de la réforme électorale de 1881 à 1884*, mém. dactyl., Louvain, 1971 ; A. ERBA, *L'esprit laïque en Belgique sous le gouvernement libéral doctrinaire (1857-1870)*, d'après les brochures politiques, Louvain, 1967 ; B. VERHAEGEN, *Les conceptions sociales des députés libéraux belges de 1847 à 1852*, mém. dactyl., Louvain, 1968 ; E. WITTE, *Politieke machtstrijd in en om de voornaamste Belgische steden, 1830-1848*, 2 vol., Bruxelles, 1973 ; E. WITTE, *Scheuring in het Brusselse liberalisme. De krachtmeting van 9 maart 1847 tussen doctrinair en radicalen*, Gand, 1968.

C'est au *Congrès libéral progressiste* de mai 1887, le premier d'une série de sept, mais aussi le plus important sur le plan doctrinal, que nous allons consacrer ces quelques pages.

Après avoir relevé, de manière parfois sommaire, les principaux jalons de l'histoire des libéraux progressistes jusqu'en 1884, on s'attachera aux causes lointaines et prochaines du *Congrès*.

En évoquant celui-ci, nous déterminerons les principales caractéristiques socio-professionnelles de ses participants. Le programme mis au point sera développé. Finalement, on s'interrogera sur les conséquences dans la vie politique belge, de l'action menée par ce groupe libéral temporairement dissident.

Le programme de l'*Alliance libérale*, société politique bruxelloise fondée le 15 avril 1841, traduit déjà la présence d'éléments avancés sur le plan social, au sein du libéralisme (2). L'abaissement du cens électoral au minimum constitutionnel de vingt florins, la réforme du système des impôts et des octrois, l'amélioration du sort des classes ouvrières, la protection du travail des femmes et des enfants, constituent les exigences des radicaux ou progressistes. Ils resteront fidèles à ces impératifs jusqu'au XX^e siècle.

Les « avancés » participent au premier congrès libéral, en 1846. Malgré les quelques concessions qui leur sont accordées lors de l'adoption de la charte du libéralisme belge par le *Congrès*, celui-ci n'en marque pas moins l'avènement du long leadership libéral.

En juin 1847, les libéraux modérés abandonnent l'*Alliance libérale* aux remuants progressistes et vont fonder l'*Association libérale et constitutionnelle de Bruxelles* (3). L'*Alliance* se meurt rapidement et les radicaux disparaissent de la scène politique belge.

Vers 1858, on note l'existence d'une nouvelle génération de progressistes, auxquels se sont joints les quelques hommes en vue des premiers temps. Réintégrant les rangs du libéralisme traditionnel ou « doctrinaire », ensemble ils s'efforcent d'influencer sa ligne de conduite. L'*Association de Bruxelles*, en particulier, subit leurs doléances. Les progressistes demandent que le programme libéral mentionne l'extension du droit de suffrage aux classes moins favorisées. En effet, à leurs yeux, la solution aux problèmes sociaux ne peut se trouver sans la responsabilité politique des intéressés.

(2) Voir entre autres, J. BARTIER, *Le mouvement démocratique à l'Université Libre de Bruxelles au temps de ses fondateurs*, dans « Socialisme », janvier 1960, pp. 17-26 et mars, pp. 131-148 ; J. BARTIER, *Partis politiques et classes sociales en Belgique*, dans « Res. Publica », no spécial, t. X, 1968, pp. 33-106.

(3) E. WITTE, *Scheuring in het Brusselse liberalisme. De krachtmeting van 9 maart 1847 tussen doctrinair en radicalen*, Gand, 1968.

Entre 1857 et 1870, pendant la longue période de gouvernement libéral, les progressistes s'organisent peu à peu. Quelques cercles sont fondés, quelques journaux paraissent dans le pays. Ils traduisent l'activité des « radicaux » que A. Erba a décrite (4).

Aux approches de l'élection législative d'août 1870, une première structuration du mouvement est tentée par la constitution d'une *Fédération progressiste* (5). Le projet est cependant mort-né. Malgré la victoire électorale des catholiques, quelques radicaux sont élus au Parlement. Voici venue l'occasion de déposer une première proposition de révision de l'article 47 de la Constitution, relatif au droit de suffrage (6). C'est chose faite le 10 novembre 1870.

A cette époque, deux futurs ténors progressistes se révèlent à l'attention générale : Paul Janson et Emile Feron (7). Leur programme peut se résumer en ces termes : suffrage universel, Etat laïc, réglementation du travail ouvrier (et spécialement celui des femmes et des enfants), instruction laïque, obligatoire et gratuite.

A la flambée démocratique de 1870-1871, succède la déception. L'accès d'indépendance des progressistes a fait long feu. Les « avancés » réintègrent à nouveau les associations libérales doctrinaires. Ils y proposent bientôt leur programme désormais expurgé de son aspect révolutionnaire. Il n'est plus question de suffrage universel ; non nova, sed nove.

En 1878, les libéraux dirigent à nouveau la Belgique. Quelques progressistes siègent à la Chambre des Représentants : parmi eux, Paul Janson. Reprenant de l'assurance, les avancés gênent le gouvernement libéral, dirigé par l'autoritaire Frère-Orban (8), en contestant la politique

(4) A. ERBA, *L'esprit laïque en Belgique sous le gouvernement libéral doctrinaire, (1857-1870), d'après les brochures politiques*, Louvain, 1967.

(5) Voir la brochure - circulaire *Fédération progressiste, 31-5-1870*, A.G.R.B., « Papiers Frère-Orban », no 172 ; L. BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique, depuis 1830*, t. II, pp. 154-158. Le 21 juillet de la même année se réunit un Convent maçonnique, consacré aux problèmes politiques. Voir J. LORY, *Les libéraux et la réforme de l'Instruction primaire en Belgique, de la loi de 1842 à la loi de 1879. Introduction à l'étude de la « Guerre scolaire » de 1879-1884*, th. dactyl., Louvain, 1971, pp. 601-626.

(6) A. DEMEUSIER est un des co-auteurs. Voir *Annales parlementaires. Chambre des Représentants. Session 1870-1871*, pp. 142, 158-166, 191-198.

(7) Sur Paul JANSON (15-4-1840 - 19-4-1913), voir : P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge, 1894-1969*, Ledeborg - Gand, 1969, p. 165 ; L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson, 1840-1913. Sa vie généreuse, son époque*, 2 vol., Bruxelles, 1962-1964 ; P. VERCAUTEREN, *La place de Paul Janson dans la vie politique belge de 1874 à 1884*, dans « Res Publica », t. XI, 1969, pp. 383-404. Sur Emile FERON (11-6-1841 - 31-12-1918), voir : *Biographie nationale. Liste provisoire, E.F.G.*, Bruxelles, 1964, p. 30 ; *Biographie coloniale belge*, t. V, Bruxelles, 1968, col. 318-319 ; P. VAN MOLLE, *Le Parlement...*, p. 144.

(8) Sur Hubert Walthère FRÈRE-ORBAN (24-4-1812 - 2-1-1896), voir : *Biographie nationale. Liste provisoire, E.F.G.*, Bruxelles, 1964, p. 51 ; *Annuaire de l'Académie Royale de Belgique*, t. CXVIII, 1952, pp. 93-110 ; J. GARSOU, *Frère-Orban*, 2 vol., Bruxelles, 1946 et 1954.

doctrinaire dès 1881. A certains moments, on frôla la crise gouvernementale.

Les progressistes soutiennent cependant la politique laïque de l'équipe au pouvoir, en matière d'enseignement. Mais à peine la question scolaire résolue — dans l'optique libérale s'entend (9) — les progressistes lancent une campagne pour la réforme électorale. En 1883, ils présentent la deuxième proposition de révision de l'article 47 de la Constitution (10). Cette seconde tentative échoue à son tour et est repoussée par la majorité libérale dès la prise en considération.

Ces multiples tensions entre doctrinaires et avancés sont les signes avant-coureurs de la formation quasi autonome du libéralisme progressiste belge.

En effet, les progressistes s'organisent graduellement. Ils s'imposent dans nombre de sociétés libérales importantes, à Bruxelles spécialement. Toute tribune est prétexte à la propagation de leurs idées ; ils exercent une influence croissante au sein des loges maçonniques et profitent par exemple du Convent de 1886 pour essayer de diffuser leur programme (11).

L'exubérance des progressistes compense leur petit nombre, leur idéalisme leur attire la sympathie de nombreux « Jeunes Gardes » libéraux. La presse s'enrichit d'un nouveau quotidien au titre évocateur : *La Réforme* (12). Il est l'expression de l'opinion des chefs du libéralisme progressiste : P. Janson et E. Feron qui en est le directeur. *La Réforme* devient rapidement l'organe officieux du courant national.

Elle n'est encore qu'une petite feuille à l'avenir incertain lorsque les libéraux connaissent la cuisante défaite électorale de 1884. Les causes en sont multiples.

Au sommet de l'intransigeance, chacun accusant l'autre, le libéralisme bruxellois éclate en trois tendances : l'*Association libérale de Bruxelles*, progressiste, la *Ligue libérale*, doctrinaire, et l'*Union libérale*, modérée, qui rejoindra les rangs de la seconde.

Pourtant, c'est à cette époque, que dans un réel désir de conciliation, les progressistes proposent la réunion d'un congrès libéral. Mais leur

(9) A propos des préalables de la guerre scolaire, voir J. LORY, *Les libéraux et la réforme de l'instruction primaire en Belgique, de la loi de 1842 à la loi de 1879. Introduction à l'étude de la « guerre scolaire » de 1879-1884*, th. dactyl., 3 vol., Louvain, 1971.

(10) *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants. Session de 1882-1883*, pp. 1322-1323, 1408, 1411-1418, 1421-1433, 1435-1448, 1451-1465.

(11) Cfr. J. GAILLARD, *Un aspect du libéralisme belge à la fin du 19^e siècle : les Congrès progressistes de 1887, 1889 et 1890*, mém. dactyl., Louvain, 1972, pp. 178-217 : ch. V : « Les influences extérieures, la Franc-Maçonnerie, La Libre Pensée ».

(12) Voir J.L. DE PAEPE, « *La Réforme* », *organe de la démocratie libérale (1884-1907)*, Cahiers du C.I.H.C., no 64, Louvain-Paris, 1972.

sincérité les trahit. Ils ne cachent pas leur volonté de reporter à l'avant-scène les concessions en matière sociale qu'ils avaient obtenues lors du *Congrès libéral* de 1846, mais qui étaient restées lettre morte.

A leurs yeux, seule l'inscription de la revision de l'article 47 de la Constitution au programme du parti, peut sauver le libéralisme. Il va sans dire que les doctrinaires ne prêtent aucune attention à ces « brouillons de l'Association ». Ils ne jugent pas utile la réunion d'un congrès. Seuls quelques libéraux modérés se trouvent en accord avec les progressistes sur ce point (13).

Les « radicaux » (progressistes ultra d'après 1880) jouent ici un rôle centrifuge. Préférant l'alliance ouvrière à toute réconciliation avec les doctrinaires, ils utilisent à plusieurs reprises la menace de scission au sein même de l'*Association de Bruxelles*, progressiste. Leur influence s'accroît après les tragiques confrontations sociales de mars 1886 à Liège et dans le Borinage (14).

En février de cette même année, l'*Association* adopte son nouveau programme, qui servira bientôt de trame à la charte du libéralisme progressiste (15). La revendication principale reste la revision des articles 47 et 56 de la Constitution ; elle a pour but d'étendre le droit de suffrage à tous les électeurs potentiels sachant lire et écrire. Suit en bonne place, comme un corollaire logique, l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque, dont découle la réglementation du travail des enfants. La séparation absolue de l'Etat et des Eglises (et spécialement la suppression des avantages, jugés inconstitutionnels, de l'Eglise catholique) figure en troisième lieu dans le programme.

L'égalité des charges militaires par l'abolition de la conscription et du remplacement est un autre article très démocratique du programme, tout comme l'établissement de la proportionnalité des charges aux facultés des contribuables et les quelques mesures en faveur de la protection de l'ouvrier. La petite et moyenne bourgeoisie est intéressée par l'organisation démocratique du crédit et par l'égalité des deux langues nationales.

Durant les élections législatives de juin 1886, les libéraux bruxellois luttent sur des listes séparées. Il apparaît qu'aucune victoire électorale

(13) E. GOBLET D'ALVIELLA, p. ex., qui dirige la *Revue de Belgique* et écrit fréquemment en ce sens.

(14) Voir R. VAN SANTBERGEN, *Une bourrasque sociale : Liège, 1886*, Liège, 1969 et F. VAN KALKEN, *Commotions populaires en Belgique (1834-1902)*, Bruxelles, 1936.

(15) *La Réforme*, 25 et 28-2-1886.

ne peut désormais être arrachée dans l'ancien fief libéral, sans l'alliance des deux fractions principales du parti (16).

Devant la manifeste froideur à l'égard d'un congrès libéral, le groupe radical de la capitale introduit à l'*Association* une demande officielle de réunion d'un congrès « progressiste » (17). On en parlait déjà depuis quelque temps. Les ultras souhaitent même la création d'un parti progressiste autonome.

Bientôt, après une dernière tentative en faveur d'un congrès libéral et d'une réconciliation des frères ennemis, *La Réforme* annonce que :

« *L'Association libérale de Bruxelles* (...) considérant que l'union dans le parti libéral ne peut se réaliser que par un programme d'action (...), décide qu'une réunion des progressistes du pays aura lieu à Bruxelles, pour délibérer : 1° sur l'adoption du programme de l'*Association libérale de Bruxelles* comme programme du parti libéral démocratique ; 2° sur l'organisation des forces progressistes dans tout le pays ; et charge son Comité d'exécuter ces décisions » (18).

Sous la pression constante des radicaux, les travaux préparatoires sont menés promptement. La première réunion des délégués venus des divers coins du pays a lieu le 26 décembre 1886 à Bruxelles (19). Elle apparaît principalement comme une prise de conscience d'une véritable entité politique par elle-même.

Les solutions proposées aux diverses réformes souhaitées diffèrent parfois entre la capitale et la province, mais le programme de base est commun. Les modalités particulières de celui-ci devront être précisées par le *Congrès*. Il est patent qu'un libéralisme progressiste existe désormais dans le pays.

L'organisation du *Congrès libéral progressiste* est donc l'aboutissement de toute une évolution, qui a pour moteur le libéralisme bruxellois et dont les grands jalons sont la scission doctrinaire de 1884 et l'adoption, en 1886, du nouveau programme de l'*Association libérale de Bruxelles*, alors aux mains des progressistes.

Le congrès se réunira en effet ; les progressistes ont atteint un degré suffisant d'organisation et de conscience pour réussir cette gageure. Aux

(16) Nous avons établi que, dans la capitale, les progressistes constituent environ 35 % de l'électorat libéral censitaire et 22 % de l'ensemble des électeurs. Pour le pays 15 % semble être une moyenne acceptable — mais à relativiser.

(17) *La Réforme*, 15-7-1886. Conformément au règlement, 20 membres ont introduit la demande. A leur tête se trouve un fougueux « radical » qui fait souvent parler de lui et dont on sait fort peu : Charles Gilisquet, petit industriel schaarbeekois.

(18) *La Réforme*, 24-7-1886.

(19) *La Réforme*, 24-12-1886.

sarcasmes de la presse conservatrice, catholique comme libérale, succède bientôt un scepticisme résigné (20).

Après une courte période d'incertitude et d'hésitation (21), les travaux préparatoires sont entamés dans tout le pays. Des comités cantonaux sont constitués afin de déléguer des représentants au *Congrès*. Ceux-ci seront élus dans la proportion de 1 par 10.000 habitants. Des conférences sont organisées là où l'infrastructure préalable est insuffisante, afin d'informer les libéraux de l'endroit. C'est le programme de l'*Association de Bruxelles*, qui servira de base aux débats du *Congrès*. Il est largement diffusé.

Les meetings préparatoires mettent en évidence la très grande diversité de pensée de tous ceux qui endossent à ce moment, la dénomination de « libéral progressiste ». Les formules présentées en remplacement de l'article 47 de la Constitution sont on ne peut plus variées. Au moins les individualités sont-elles regroupées dans une action commune. Dans les grands centres, à Bruxelles particulièrement, des problèmes se posent entre les diverses tendances : deux listes de candidats délégués sont présentées : l'une est modérée (« progressiste »), l'autre radicale et même socialiste. Paul Janson, figure de proue, est sollicité par les deux sous-groupes. Dans l'ensemble cependant, l'organisation du *Congrès* se déroule avec facilité et sans grand problème. Quelques entorses mineures au règlement relatif au choix des délégués sont concédées, soit pour « repêcher » un candidat important mais malchanceux, soit pour assurer la représentation de certains cantons où l'ombre d'un progressiste n'est guère décelable. En dehors de ces inégalités, du reste peu nombreuses, cette première tentative progressiste est une réussite sur le plan matériel.

Les renseignements fournis à l'occasion de l'élection des délégués, permettent d'étudier la répartition géographique des progressistes et leur milieu socio-professionnel. Les villes et les bourgs forment un terrain de choix pour les libéraux, par contre, les campagnes sont fiefs catholiques. Ces constatations subissent cependant des modifications selon les régions. Dans la partie flamande du pays, la représentation locale au *Congrès progressiste* est généralement déficiente : les centres fournissent seuls le quorum exigé. Le Sud est, comme il se doit, présent au niveau cantonal : le Hainaut, la province de Namur et la partie francophone du Brabant offrent une représentation exemplaire. La délégation hennuyère est même communale ; par contre, il subsiste quelques problèmes dans la province de Liège (22).

(20) Par exemple, *Journal de Bruxelles*, catholique, 12-2-1887 ; *Journal de Gand*, libéral doctrinaire, 17-2-1887.

(21) Voir par exemple, *L'Opinion*, Journal progressiste modéré anversois, 11-2-1887.

(22) J. GAILLARD, *Un aspect...*, pp. 65-69 et annexe II (cartes).

Parmi les délégués au *Congrès*, on compte environ 75 % de titulaires de professions libérales, 8 % d'employés, 7 % d'ouvriers et artisans, 4 % de rentiers (23). Les libéraux progressistes se recrutent parmi ce qu'il est convenu d'appeler « la petite et moyenne bourgeoisie ». Il y a donc une grande différence de milieu et de formation entre eux et les socialistes. On constate également le succès du programme progressiste auprès des électeurs capacitaires.

Les 550 délégués venus des neuf provinces, se retrouvent les 29 et 30 mai 1887 à Bruxelles, dans la grande salle du Musée du Nord, sous la présidence de Paul Janson (24).

Au programme de l'*Association de Bruxelles*, base des débats, on a ajouté le vote obligatoire et les diverses formules proposées pour l'exercice du droit de vote. Elles vont du suffrage universel pur et simple (proposition radicale) aux systèmes capacitaires les plus sophistiqués, en passant par la condition du « savoir lire et écrire » de l'association bruxelloise.

Alors que dès l'ouverture, le Président insiste sur le caractère libéral et unioniste du *Congrès*, les radicaux (25) demandent que l'on inscrive à l'ordre du jour, l'organisation d'un « *parti progressiste* » : Janson s'y oppose fermement.

Les débats sur les diverses formules de remplacement de l'article 47 de la Constitution sont assez confus ; chaque délégation soutient sa proposition. Les arguments invoqués en faveur du suffrage universel sont le droit et la justice, et l'obligation morale de ne pas se contenter de demi-mesures, alors que la classe ouvrière a déjà attendu si longtemps. Les défenseurs de cette dernière thèse relèvent les défauts des systèmes capacitaires, principalement : le caractère aléatoire de l'examen qu'ils impliquent.

S'opposant au suffrage généralisé, certains rappellent que le *Congrès* est « libéral » avant tout, et qu'il a été convoqué sous prétexte de rétablir l'union. Il ne faut donc pas fermer la porte aux libéraux non-progressistes en l'ouvrant aux socialistes.

Contre les diverses formules capacitaires, on objecte soit leurs exigences trop restrictives, soit au contraire, insuffisantes pour témoigner d'un vote intelligent et donc indépendant (26).

(23) Reste 6 % de « divers » ou de « non précisés ».

(24) Voir le compte rendu publié dans la brochure « *Congrès libéral progressiste de Belgique. 29 et 30 mai 1887* », Bruxelles, 1887.

(25) Dont le porte parole est toujours Ch. Gilisquet.

(26) Les libéraux craignent les pressions morales des prêtres et religieux sur les électeurs peu instruits. L'intelligence est, pour eux, garantie d'indépendance et d'un vote « éclairé ».

Cependant, le principe de la revision est rapidement acclamé et, en définitive, la formule bruxelloise — le « savoir lire et écrire », comme condition exclusive de l'exercice du droit de vote — est adoptée par l'assemblée. On concède aux radicaux son inscription dans le programme, non comme un minimum préalable à l'exercice du droit de vote, mais comme un maximum constitutionnel exigible, laissant ainsi la voie libre au suffrage universel.

Une fois cette importante question de la revision de l'article 47 de la Constitution terminée, les débats s'accélérent. L'assemblée adopte « la revision de l'article 56 de la Constitution en ce qui concerne le cens d'éligibilité au Sénat », puis aborde le problème de l'enseignement. « L'instruction primaire obligatoire, l'enseignement public gratuit au degré inférieur, exclusivement laïc à tous les degrés » sont inscrits au programme progressiste. Le *Congrès* adopte ensuite la réglementation du travail des enfants et l'organisation d'écoles d'adultes, professionnelles, ménagères et gardiennes.

Les congressistes discutent alors le troisième paragraphe du programme traitant de la séparation des Eglises et de l'Etat. Il prévoit en onze points, la suppression des privilèges et honneurs divers reconnus aux ministres des cultes, la sécularisation des cimetières, la revision de la législation sur les fabriques d'église, la suppression des charges incombant aux communes et aux provinces en matière de culte, etc...

En ce qui concerne le service militaire, les progressistes adoptent le principe inscrit dans le programme bruxellois : « Egalité des charges militaires, abolition de la conscription et du remplacement, réduction du service militaire à la durée strictement nécessaire » (27).

Le programme progressiste propose d'autre part, une réforme du système des impôts : il convient de supprimer les impôts dits de consommation (sur la bière et la viande notamment) qui frappent les classes ouvrières et d'y substituer un impôt progressif sur le revenu.

La question de la réglementation du travail ouvrier suscite quelques controverses et illustre, bien que cela ne soit pas encore très clair à l'époque, l'incompatibilité de rester partisan du libre-échangeisme économique intégral avec la sollicitude à l'égard de la classe laborieuse. C'est là tout

(27) La conscription se fait par tirage au sort. Le service militaire s'étend sur huit années. Il est exigeant, mais ceux qui « n'ont pas eu de chance » lors du tirage au sort et qui doivent rallier de mauvais gré le contingent, peuvent malgré tout s'en dispenser en payant un remplaçant. Ce système est évidemment profondément anti-démocratique. Seuls parmi les malchanceux, les fils de bourgeois ont la possibilité de se faire remplacer par quelqu'un de condition modeste, tout heureux de trouver ainsi un « emploi ». Lors du *Congrès* de 1889, les progressistes préciseront leurs vues en la matière et adopteront le système suisse de la « Nation armée ».

le drame des libéraux progressistes, écartelés entre l'idéal proprement libéral du XIXe siècle et un souci de plus grande justice sociale.

Si certains progressistes souhaitent laisser la protection du travail ouvrier à l'initiative individuelle, et évoquent la concurrence internationale pour refuser l'application d'un minimum salarial dans l'industrie, d'autres croient en la nécessité d'une législation sociale. Ils adoptent, après discussion, le principe de la protection du travail ouvrier, celui de la reconnaissance légale des syndicats, et celui de la responsabilité des patrons en cas d'accident. Ils demandent l'établissement de conseils de conciliation et l'instauration d'une caisse de secours, de prévoyance et de retraite pour les invalides du travail (28).

Dans ses derniers articles, le programme progressiste exige l'organisation démocratique du crédit et une protection plus efficace des droits des actionnaires. Il désire enfin l'égalité des deux langues nationales et le vote obligatoire.

Les progressistes se quittent dans l'euphorie ; tous les points du programme ont été adoptés à une large majorité. Pourtant, la presse conservatrice libérale et catholique raille le *Congrès*, parfois de façon désobligeante (29). L'union du libéralisme n'est pas pour le lendemain, à la grande joie des « cléricaux ». La presse socialiste, *Le Peuple* spécialement, garde une attitude sceptique quant à l'utilité du *Congrès*. Satisfaite de constater le progrès de l'idée démocratique dans la bourgeoisie, elle regrette que le suffrage universel n'ait pas reçu la caution du libéralisme progressiste (30). Quoiqu'il en soit, les chefs de file du POB n'ont jamais désiré une alliance entre la démocratie bourgeoise et la classe ouvrière, ils sont convaincus que la « lutte des classes » reste toujours indispensable pour atteindre les objectifs sociaux.

Si, en 1887, le *Congrès* fut sans grande importance politique, il faut reconnaître que ses prolongements seront considérables ; désormais, le libéralisme progressiste est une réalité tangible. Son programme sera complété à l'occasion de six congrès ultérieurs (31) et adaptés aux

(28) Le leader socialiste César De Paepe, présent au *Congrès* comme représentant du P.O.B., déclare que ces problèmes matériels relatifs au travail ouvrier ne concernent que le P.O.B. Il souhaite que les progressistes se limitent au seul plan politique et développent la nécessité d'une révision constitutionnelle (art. 47) au sein de la bourgeoisie. C. De Paepe met en évidence le rôle de « tampon » entre la bourgeoisie et la classe ouvrière, que le P.O.B. espère voir remplir par les libéraux progressistes.

(29) P. exemple : *Journal de Bruxelles*, 31-5-1887 ; *Journal de Gand*, 30-5-1887 ; *Etoile Belge*, 1-6-1887.

(30) Pour l'opinion du P.O.B. voir par exemple, *Le Peuple*, 31-5-1887.

(31) Les 24-2-1889 ; 25 et 26-12-1890 ; 17-4-1892 ; 25 et 26-3-1894 ; 10-3-1895 ; 6-3-1898. C'est démontrer l'activité des libéraux progressistes et montrer la nécessité d'étudier leur influence sur la politique belge. Nous avons abordé les congrès de 1889 et 1890 dans J. GAILLARD, *Un aspect...*, pp. 97-163.

circonstances nouvelles de la vie publique ; il connaîtra finalement une forme très élaborée et précise. Tout ce mouvement doctrinal influencera le programme du parti libéral reconstitué, d'après 1900.

Entre 1890 et 1893, il s'en fallut de peu qu'un « parti progressiste » ne prenne place dans la politique belge. La presse du moment était déjà largement familiarisée avec l'expression. Une « *Fédération progressiste* » fut créée, mais des difficultés structurelles empêchèrent sa véritable implantation dans la vie publique (32).

Il faut dire que l'activité des libéraux progressistes fut très intense pendant la période précédant l'adoption du suffrage plural. C'est Paul Janson qui introduisit la troisième proposition de revision de l'article 47 de la Constitution, celle qui devait aboutir à cette importante réforme. Si l'on en croit Louis Bertrand (33), c'est l'intervention personnelle des chefs progressistes auprès des leaders socialistes, qui détermina ceux-ci à accepter le suffrage plural.

Mais en 1894, les libéraux « de gauche » inscrivent le suffrage universel pur et simple à leur programme et déposent bientôt dans ce but, une nouvelle proposition de revision de la Constitution. Après le compromis politique de 1893, l'idéal démocratique radical refait rapidement surface.

L'influence du libéralisme progressiste est sensiblement plus grande que le nombre limité de ses adhérents ne permettrait de le supposer ; elle est digne d'attention.

Pourtant, les libéraux progressistes ont jusqu'ici eu droit à peu d'études. Leur faiblesse numérique, leur idéalisme parfois excessif, l'échec du « parti progressiste », sont sans doute, cause de cette situation. La méprise dans laquelle les ont volontairement tenu les milieux conservateurs de la fin du siècle passé et la reconstitution du parti libéral en 1900, n'y sont pas étrangères.

Généralement, on leur reconnaît un rôle de « tampon » (c'est l'expression employée) entre la société libérale du 19^e siècle et la société néo-capitaliste que nous vivons. Il est exact que nombre de progressistes hésitèrent longuement entre les deux options. Mais leur influence électorale fut bien trop faible pour qu'ils accomplissent cette « transition ».

(32) Voir ses statuts p.ex. dans *La Réforme*, 4/5-11-1890.

(33) L. BERTRAND, *Histoire...*, t. II, p. 497. En attendant une étude détaillée sur l'adoption du suffrage plural en Belgique et avant la parution de la thèse de J.P. HENDRICKX sur « *L'opinion publique en Hainaut face au suffrage universel, 1890-1893* », on consultera son article : *L'antirévisionnisme des années 1890-1893. Un cas d'application dans le journal namurois « L'Ami de l'Ordre »*, dans « *Revue belge de philologie et d'histoire* », t. XLIV, 1966, no 4, pp. 1187-1198.

Sans doute faut-il écrire que l'histoire du libéralisme progressiste met clairement en évidence la formulation lente mais irrémédiable d'une nouvelle pensée politique.

Summary.

During the 19th century, the Belgian Liberal Party was frequently divided between its « progressive » or « radical » wing and its conservative majority.

Between 1880 and 1900, the program of the progressive liberalism was worked out and stated precisely during seven political meetings.

The one hold in 1887 put the headlines into shape, chiefly : big extension of the franchise, compulsory education, disestablishment of the Church.

In spite of their small number of members, the progressists were surely most influential upon the adoption of the universal franchise.

